

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis PERIN, Maire de Geneuille.

PRÉSENTS : Mmes BESSIA Sandrine – CARRERE Camille - CORNEILLE Caroline - JACOTOT Frédérique VERDANT Pierrette.

Messieurs BENOIT Pascal - BROSSET Grégoire - CUENOT Christophe - DIAS Domingos - HUMBERT Jacques - MONTRICHARD Benjamin - PERIN Denis.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ORY Martine (procuration à Mme VERDANT Pierrette)
Mme GUENENGAYE Charlotte (procuration à Mme BESSIA Sandrine)
M. ORUS-CATALAN Christophe (procuration à M. PERIN Denis)

Nombre de votants : 12 (Quorum atteint)

Désignation d'un secrétaire de séance :

En application de l'article 2121-15 du Code générale des collectivités territoriales, M. DIAS Domingos est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de la séance : 19h15

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/04/2026
- Élections Sénatoriales 2026 : désignation délégués et suppléants
- Délégation du Conseil Municipal au Maire (reprise délibération du 30 mars 2026)
- Dispositions relatives au jury d'assises pour l'année 2027
- Tarif droit de place
- Désignation d'un représentant de l'AUDAB
- Création et composition des commissions communales
- Questions diverses

Monsieur le Maire, après relecture de l'ordre du jour, demande à l'assemblée de bien vouloir accepter le retrait du point n° 7 concernant la création et composition des commissions communales.
Le Conseil Municipal approuve.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/04/2026 :

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 27/04/2026 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de leur dernière séance par :

Voix POUR : 15	Voix CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	-----------------	----------------

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 5 juin à 19h30,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IN1P2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes VERDANT Pierrette, CARRERE Camille, CORNEILLE Caroline et Mr HUMBERT Jacques. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées : 1 liste

1) La liste de « Geneuille » :

Délégués titulaires :

- Denis PERIN
- Sandrine BESSIA
- Domingos DIAS

Suppléants :

- Caroline CORNEILLE
- Jacques HUMBERT
- Charlotte GUENENGAYE

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste de « Geneuille » : 3 sièges de délégués titulaires et 3 suppléants attribués.

DÉLIBÉRATIONS À EXAMINER

- **DÉLIBÉRATION 31/2026 : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – PRÉCISION SUR LES RUBRIQUES 2° ET 22°**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de la Préfecture en date du 28 avril 2026, portant sur la délibération prise le 30 mars 2026 concernant les délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire.

La délibération susvisée n'apporte pas de précisions quant aux conditions et limites à la délégation du Maire sur les rubriques 2° et 22°.

Monsieur le Maire, demande à l'assemblée d'apporter les précisions demandées :

2° La fixation des tarifs de droits de voirie ; les conditions d'occupation du domaine public d'un commerce non sédentaire et les obligations à la charge d'un administré à la suite d'un dépôt sur la voie publique relèvent du pouvoir propre du Maire dans le cadre de son pouvoir de police administrative.

De ce fait, ce droit est propre au maire et ne peut être délégué par le conseil municipal.

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme, dans les conditions fixées par le conseil municipal énoncée ci-dessous :

(- toutes les opérations immobilières réalisées sur la commune).

DÉBAT ET VOTE		
Aucune remarque n'est formulée.		
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce :		
Voix POUR : 15	Voix CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

- **DÉLIBÉRATION 32/2026 : DISPOSITIONS RELATIVES AU JURY D'ASSISES POUR 2027**

Le mode de recrutement des jurés s'effectue sur la base d'une liste annuelle, établie à partir des listes électorales de la commune, comprenant le nombre de noms déterminés d'après les chiffres du recensement de la population légale, en vigueur au 1er janvier de l'année en cours, publiés par l'INSEE. Ce nombre est calculé sur la base d'un juré pour 1 300 habitants. Le nombre de jurés pour la commune est de 1.

Monsieur le Maire doit procéder publiquement à un tirage au sort, à partir de la liste électorale de la commune, d'un nombre de noms triple sur la liste générale des électeurs de la commune, telle que définie par l'article L.17 du Code électoral.

Le procédé proposé est : un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

Ont été désignés par tirage au sort :

- n°1 : M. BRUNETTA Pierre, 59 Rue Maupomet (page 20 - ligne 175)
- n°2 : M. BOULLEE Baptiste, 10 Rue de Cademène (page 17 – ligne 148)
- n°3 : Mme FLAUDER Lisa, 3 Rue Souleau (page 46 – ligne 1143)

La liste préparatoire sera dressée par Monsieur le Maire en deux originaux, dont l'un restera déposé à la mairie et l'autre transmis avant le 15 juillet 2026 au greffe de la Cour d'assises près la Cour d'appel de Besançon.

DÉBAT ET VOTE		
Aucune remarque n'est formulée.		
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce :		
Voix POUR : 15	Voix CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

• **DÉLIBÉRATION 33/2026 : TARIF DROIT DE PLACE**

Le Conseil Municipal souhaite revoir les tarifs des droits de place pour les commerçants non sédentaires qui occupent le domaine public. Etant donné que la précédente délibération date du 09.12.2025.

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs à :

- 10 € à la journée,
- 150 € à l'année (à la cadence d'une fois par semaine) pour les camions de restauration etc..
- 70 €/an pour l'utilisation de l'électricité.

DÉBAT ET VOTE		
Aucune remarque n'est formulée.		
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce :		
Voix POUR : 15	Voix CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

• **DÉLIBÉRATION 34/2026 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE L'AUDAB**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la Commune est adhérente à l'AUDAB (Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté) et qu'il y a lieu de désigner un représentant à l'association.

Monsieur CUENOT Christophe se porte volontaire.

DÉBAT ET VOTE		
Aucune remarque n'est formulée.		
Après en avoir délibéré, l'assemblée donne son accord à l'unanimité, Monsieur CUENOT Christophe est élu représentant à l'AUDAB.		
Voix POUR : 15	Voix CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Désignation des référents Eau et Assainissement : Camille CARRERE et Pierrette VERDANT.
- Projet portes ouvertes de la Base SNCF le 18 et 19 septembre 2026 : le conseil approuve la participation
- Sécurité caméra : réparation en cours de finalisation
- Chaudière silo : lames cassées, la facture a été renvoyée à ENEBAT.
- Arbre rue du Jonchet tombé sur le terrain d'un administré : terrain non accessible derrière la haie rue Lyautey car la bande des 4m pour entretenir la haie communale n'est pas respectée par les riverains.

- Contrôle sécurité des aires de jeux et équipements sportifs par l'APAVE : il y a des pièces à remplacer sur l'aire de jeux Place du Chenil et besoin de sable sur l'aire de jeux de la Gravière.
- Remplacement porte école du haut : deux devis : TCS et A2M.
 - Devis TCS (porte Alu) : 5500€ HT
 - Devis A2M (porte PVC) : 2250 HT (un devis pour porte Alu a été fait → même somme que TCS)
→ Retenu le devis d'A2M.
- Organisation pour Grandes Heures Nature le 13 juin
- Site des Peupliers :
 - Restitution étude des dossiers de candidature
 - Travaux logement accueil
 - Acheter des poubelles
 - Acheter tableau d'info pour affichage règlement et autres infos (idem pour la Gravière)
 - Renfort panneau défense de se baigner + Gravière

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE :

Délibération n°31/2026 : Délégation du conseil municipal au maire

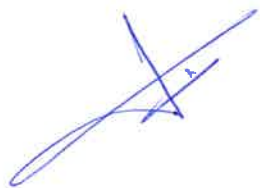
Délibération n°32/2026 : Dispositions relatives au jury d'assises pour 2027

Délibération n°33/2026 : Tarif droit de place

Délibération n°34/2026 : Désignation d'un représentant de l'AUDAB

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Maire,
PERIN Denis



Le Secrétaire de séance,
DIAS Domingos

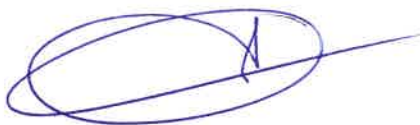


FEUILLE DE PRÉSENCE

BENOIT Pascal



BESSIA Sandrine



BROSSET Grégoire



CARRERE Camille



CORNEILLE Caroline



CUENOT Christophe



DIAS Domingos



GUENENGAYE Charlotte

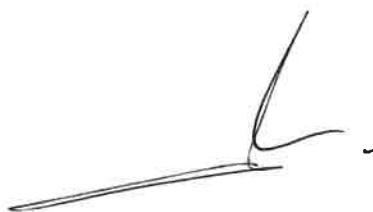
Po



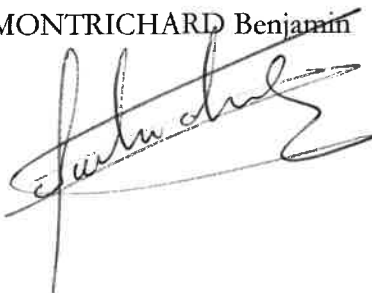
HUMBERT Jacques



JACOTOT Frédérique

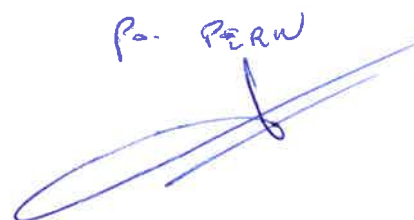


MONTRICHARD Benjamin



ORUS-CATALAN Christophe

Po. PERW



ORY Martine

Pa



PERIN Denis



VERDANT Pierrette

